## Article 21 du Règlement

Elle a notamment posé la question fracassante: «Qu'est-ce qu'une émission de télévision?», tout en demandant de nouveaux conseils sur l'impact de la technologie et sur la manière de stimuler la programmation canadienne. Tout cela est très intéressant, mais n'a rien à voir avec les principales préoccupations de cette industrie dont le chiffre d'affaires est de l'ordre de 8 milliards de dollars.

La ministre est tellement fascinée par la technologie qu'elle a oublié qu'elle n'est qu'un moyen et non une fin en soi.

La ministre semble s'attendre à ce que 25 demandes de permis pour des services spécialisés restent en suspens devant le CRTC pendant qu'elle s'attarde à décider de la politique générale qu'il y aurait lieu d'adopter pour nous guider et pour définir ce que les téléspectateurs devraient voir sur leur petit écran. En ce moment crucial de l'histoire de l'industrie de la radiodiffusion, ce que nous attendons de la ministre, ce sont des réponses et non pas de nouvelles questions.

## LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE INDIENNE WHYCOCOMAGH—ON DEMANDE DE RÉGLER LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour inviter instamment le ministère des Affaires indiennes et du Nord à mener à bonne fin les négociations avec le Conseil de la bande indienne Whycocomagh.

La revendication elle-même a été admise en 1984. Le fait que le gouvernement du Canada doive rendre justice à ces autochtones qui ont été dépossédés de leurs terres n'est pas contesté. Le processus laborieux et détaillé d'évaluation des dommages-intérêts qui avait été convenu vient de prendre fin. Le moment est venu pour le gouvernement de faire une offre.

Cette bande bénéficie d'un leadership vigoureux. Le chef Googoo et son conseil veulent investir les fruits du règlement dans des projets de développement avantageux pour les membres de la bande et pour l'ensemble de la région.

Les autochtones ont été fort patients, mais le moment est maintenant venu d'agir. Jusqu'à maintenant, des changements successifs de personnel au sein du ministère de la Justice, qui ont fait que le dossier est passé de main en main, ont entravé les efforts en vue de conclure cette affaire. Les mutations et les promotions internes de fonctionnaires ne justifient pas ces retards.

J'attends impatiemment que le ministère annonce que des négociations en bonne et due forme ont repris et que le gouvernement a fait une offre à mes commettants.

(1410)

## LES RESSOURCES NATURELLES

LA RIVIÈRE NECHAKO—ON CRITIQUE LE RÈGLEMENT SUR LE DÉBIT DES EAUX

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, bien que le règlement à l'amiable intervenu entre Alcan et le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) préserve la rivière Nanika qui se jette dans le réseau des rivières Morice et Skeena, il le fait aux dépens de la Nechako, l'un des principaux affluents du fleuve Fraser. Ce règlement réduira le débit des eaux de la Nechako qui ne sera plus qu'à 58 p. 100 du débit minimum requis pour le saumon Chinook.

La société Alcan a vaguement promis d'établir des industries dans le nord de la Colombie-Britannique, mais elle n'a pas l'intention de construire une nouvelle fonderie dans cette région, le règlement ne garantit absolument pas que des emplois seront créés et, de plus, ne tient pas compte des besoins présents ou éventuels des gens qui habitent en aval comme les agriculteurs qui ont besoin d'irriguer leurs terres. La Commission de contrôle des eaux ne compte aucun représentant du secteur de la pêche commerciale.

Le ministre devrait au moins demander au comité permanent des pêches et des océans de se rendre dans le nord de la Colombie-Britannique et de tenir des audiences sur le règlement. Nous devons nous assurer qu'on réponde adéquatement aux questions vitales du public concernant les frayères sur la Nechako, les garanties d'emplois et les usagers situés en aval.

[Français]

## LE LOGEMENT

LA RÉGION DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN—LES LISTES D'ATTENTE—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, vendredi dernier, quelque 80 représentants des offices municipaux d'habitation de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean se réunissaient en colloque régional à Alma, dans ma circonscription.

A cette occasion, les représentants ont massivement soulevé le problème des listes d'attente. Tout comme ces personnes, je considère que le manque de logements à prix modiques est très grave et je crois qu'il est particulièrement important de le soulever en cette année des sans-abri.

Toutefois, je crois intéressant de mentionner que notre gouvernement a fait des efforts extraordinaires depuis 1984, si bien que dans la seule circonscription que je représente nous avons investi au-delà de six millions de dollars pour la construction ou pour le fonctionnement de tels logements dont bénéficient les familles et personnes âgées. Personnellement, je continuerai à défendre les droits de ces personnes afin que d'autres sommes soient attribuées dans ma circonscription.